

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-8-15-3

Séance du lundi 20 septembre
2021

AMÉNAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE, D'UNE VOIE D'ACCÈS A LA FUTURE DÉCHETTERIE OUEST ET Z.A DU LIESBACH, DE DEUX ARRÊTS DE BUS, D'UNE JONCTION CYCLABLE AVEC LA COMMUNE D'HESINGUE CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SENE Marc, STRAUMANN Eric, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

DIETRICH Martine donne procuration à DOLLINGER Isabelle
DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
GREIGERT Catherine donne procuration à BIERRY Frédéric
HEMEDINGER Yves donne procuration à STRAUMANN Eric
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle
ISSELE Christelle donne procuration à LORENTZ Michel
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
SCHMIDIGER Pascale donne procuration à ZELLER Thomas
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence
SITZENSTUHL Charles donne procuration à BIERRY Frédéric
SUBLON Yves donne procuration à DREYFUS Elisabeth
VOGT Pierre donne procuration à VALLAT Marie-France

ABSENTS :

GRAEF-ECKERT Catherine
KALTENBACH-ERNST Nathalie
MAURER Jean-Philippe
RUCH Valérie
VETTER Jean-Philippe

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1^{er} juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-3-1-1 du 15 février 2021 relative au Budget Primitif 2021 – Politique de l'Aménagement, de l'Ingénierie et de l'Action territorialisée,
- VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin n°CP-2019-11-5-2 du 6 décembre 2019 relative aux Contrats de Territoire de Vie 2014-2019 Soutien aux projets structurants 9^{ème} programmation 2019,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la 15^{ème} Commission Sud Alsace - Saint-Louis, Sundgau et Thur-Doller du 6 septembre 2021
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les termes de la convention à conclure avec SAINT-LOUIS AGGLOMERATION et les Communes de BLOTZHEIM et de HESINGUE dans le cadre de l'aménagement du carrefour giratoire et d'un tourne-à-gauche sur la RD 201, hors agglomération de la Commune de BLOTZHEIM ;
- Autorise le Président à signer cette convention, et le cas échéant, à y apporter des modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires ;

- Prend acte qu'une participation de la Collectivité européenne d'Alsace d'un montant de 350 000 € HT, représentant 50 % de la dépense subventionnable de 700 000 € HT prévue par le Contrat de Territoire de Vie Trois Pays (CTV) 2014-2019 signé le 9 février 2015 à RIEDISHEIM, a été attribuée à SAINT-LOUIS AGGLOMERATION, maître d'ouvrage désigné de l'opération de « construction d'un giratoire sur la RD 201 à BLOTZHEIM et d'une voie de desserte à la déchetterie Ouest implantée dans la Z.A. de HESINGUE », par délibération du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CP-2019-11-5-2 du 6 décembre 2019. Un acompte de 175 000 € a déjà été versé à SAINT-LOUIS AGGLOMERATION par mandatement du 12 novembre 2020. Les 175 000 € restants seront mandatés sur présentation des justificatifs finaux et prélevés sur l'opération P064O007, chapitre 204, nature 2324, fonction 843.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité